



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 36/2017

Vevey, le 23 novembre 2017

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 14 décembre 2017**

Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Gigon, intitulée : des espaces verts beaux et bons pour la santé !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017.

Le groupe socialiste veveysan, par l'intermédiaire de Madame Caroline Gigon, demande aux autorités une réponse écrite aux deux questions posées dans son interpellation intitulée « des espaces verts beaux et bons pour la santé ! »

Concernant les questions posées par Mme Caroline Gigon, nous apportons les réponses suivantes :

- ***ce qu'il est de l'avancement de la démarche « zéro pesticide de synthèse à fin 2018 au plus tard »***

Le secteur parcs et jardins de la Direction des espaces publics, travaille déjà depuis plus de 10 ans pour éliminer les produits de synthèse. Actuellement, 90% des produits sont BIO et 10% sont des produits de synthèse qui sont utilisés uniquement dans les cultures de la zone horticole. Aucun produit de synthèse n'est utilisé à l'extérieur ! **Aucun Glyphosate n'est utilisé depuis avril 2015.**

Calendrier des démarches :

2006	mise en place de la lutte biologique dans les serres et cultures, soutien de l'entreprise Andermatt Biocontrol, spécialiste en la matière
2007	passage aux traitements 100% bio pour tous les rosiers de la ville
2008	intensification de l'utilisation des traitements bio (produits phytosanitaires et bio-compatibles) pour les pelouses, les plates-bandes et les espaces verts au cimetière
2009 à 2015	réduction continue des pesticides de synthèse

Avril 2015	abandon total du "Glyphosate"
Avril 2017	abandon total des produits de synthèse pour toutes les pelouses
Fin 2018	passage aux traitements 100% bio

Quels sont les moyens, les actions entreprises :

- par le biais d'un plan de lutte biologique qui a été défini en fonction du type de cultures et des plantes et par un choix de produits phytosanitaires, bio-compatibles ;
- par un choix de plantes résistantes aux parasites et aux maladies, choix dans l'assortiment qui s'est intensifié ces dernières années ;
- par l'utilisation des produits herbicides de type pélargonique entièrement bio et 100% biodégradable ;
- par le biais de moyens mécaniques tels que les débroussailluses, les brosses spéciales sur balayeuse et par un traitement thermique au gaz sur chemins et places pavées ;
- par un entretien 100% bio depuis avril 2017 sur les pelouses de la ville. De manière concrète, cet entretien a été mis en place par l'épandage d'une fumure organique (biologique) en lieu et place d'une fumure minérale. La lutte des mauvaises herbes dans les pelouses se fait aussi par le biais d'une meilleure scarification et par un épandage de compost au printemps ;

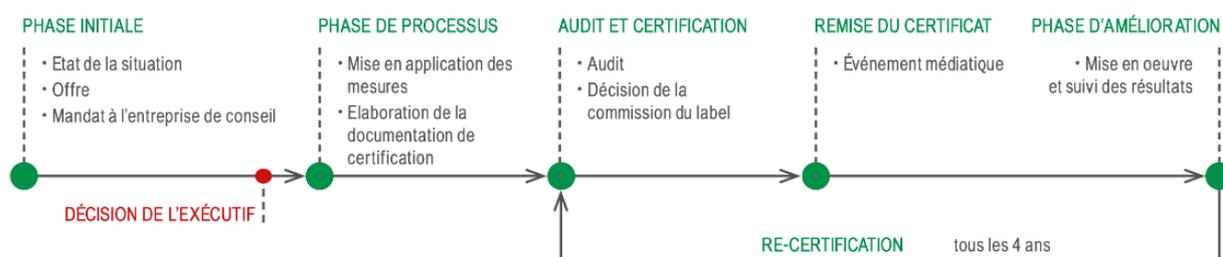
Enfin, un "désherbeur à vapeur écologique" permettrait de traiter les bordures de trottoirs, les parcs et jardins, les entre-pavés. Cette façon de faire serait 100% écologique.

- ***d'en profiter pour envisager de porter sa candidature à la certification « Ville verte Suisse » octroyée par l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades VSSG/USSP et l'office fédéral de l'environnement***

La certification « Ville verte suisse » est l'aboutissement d'un processus conséquent, aussi bien en ressources humaines que financières, et d'un engagement de la ville de Vevey à long terme.

Au vu des efforts considérables fournis par la Direction des espaces publics depuis 10 ans et étant membre à part entier de l'Union Suisse des Service des Parcs et Promenades (USSP) la ville de Vevey va déposer sa candidature pour une certification de « Ville verte suisse » dès que les critères nécessaires à l'obtention de cette certification seront réunis à savoir dans un délai d'un à deux ans maximum.

Les différentes phases et critères menant à la certification sont :



Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 novembre 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique
Elina Leimgruber

le Secrétaire
Grégoire Halter

